

## **Secrétariat du Grand Conseil      R Numéro d'objet**

*Proposition présentée par les députés :*

*Eric Bertinat*

*Date de dépôt : 30 août 2010*

### **Proposition de résolution**

#### **Intégrons à la Suisse les régions limitrophes qui en font la demande**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la Suisse s'est construite au fil des siècles par l'adhésion de nouveaux cantons ;
- que les habitants des régions limitrophes à notre pays sont victimes du manque d'intérêt de la classe politique nationale et européenne dont ils dépendent ;
- que les populations des agglomérations transfrontalières, telles qu'imaginées par l'UE, n'ont pas la possibilité de se prononcer démocratiquement sur les décisions dont elles font l'objet ;
- la volonté de plus d'autonomie des habitants des régions limitrophes vis-à-vis de l'Etat central et de l'UE ;
- l'attrait des populations des régions limitrophes pour notre système de démocratie directe ;

demande à l'Assemblée fédérale

**de revoir le cadre constitutionnel et légal pour permettre aux régions limitrophes de rejoindre la Confédération helvétique en qualité de nouveaux cantons si une majorité de leur population le demande.**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Indépendance, fédéralisme, droit populaires et neutralité : tels sont les fondements de la Suisse. Ils constituent le lien solide qui unit les Suisses de diverses langues et cultures. La Confédération helvétique résulte de l'union volontaire de peuples. Au fil des siècles, des territoires, désireux de sauvegarder leur autonomie et d'œuvrer pour la prospérité de leurs habitants, s'y sont joints, pour former finalement la Suisse fédérale.

L'attrait pour la Suisse et ses valeurs se manifeste au-delà de nos frontières. Un récent sondage de Swiss-Opinion a démontré que les habitants du Vorarlberg (A), de la Haute-Savoie (F), du Bade-Wurtemberg (D) et de Côme-Varèse (I) étaient favorables à l'idée de rejoindre la Suisse. Ces personnes qui vivent dans des Etats membres de l'UE, de nature unitaire ou fédérale, admirent notre système de démocratie directe, unique au monde. Les habitants des régions limitrophes se sentent délaissés par leur classe politique sensée les représenter et aspirent à plus d'autonomie, et d'auto-détermination. Comme leurs amis et voisins Suisses, ils souhaiteraient pouvoir prendre leur destin en main grâce aux instruments de démocratie directe dont nous avons le privilège de bénéficier.

Autrefois chef-lieu du département de Léman lors de son annexion à la France, Genève a fait l'expérience du centralisme napoléonien avant de frapper à la porte de la Confédération pour devenir finalement un canton suisse en 1815 et connaître un glorieux destin.

Reconnaissant d'être devenu un canton suisse, Genève souhaite que d'autres régions, dont les habitants partagent les valeurs qui font le succès de notre pays, puissent à leur tour devenir des cantons suisses. L'adhésion à la Suisse de régions limitrophes engendrera non seulement des conséquences positives pour les populations concernées du point de vue des droits populaires, mais également de nature économique. En effet, la mise en route de recettes ayant fait leur succès en Suisse insufflera à ses régions un nouveau dynamisme.

Précisons par ailleurs que révision des art. 1 (Confédération suisse) et 150 (composition et élection du Conseil des Etats) de la Constitution fédérale oblige, l'adhésion à la Suisse de régions limitrophes sous la forme de nouveaux cantons ne pourrait se faire sans l'aval du peuple et des cantons.

La problématique du déficit de contrôle démocratique est flagrante dans le cadre des diverses agglomérations transfrontalières planifiées par l'UE. Alors que ces espaces métropolitains internationaux devraient être appelés à répondre aux besoins de leurs habitants dans de nombreux domaines (comme en matière de transports et de mobilité, de développement économique, d'emploi, de gestion foncière et immobilière ou encore de culture), l'UE profite des spécificités de ces régions pour y imposer l'acquis communautaire, bien souvent contre la volonté des populations concernées. Suivant la doctrine de l'UE, le réseau européen d'agglomérations transfrontalières se mettra en place avec l'aide des seuls élus, la population étant simplement tenue informée. Au mieux, il est prévu un dialogue (selon les recommandations de l'EUROMOT - réseau européen d'autorités locales transfrontalières<sup>1</sup>) qui se manifesterait probablement au travers de la démocratie dite « participative », laquelle, on le sait, est antagoniste à la démocratie directe souhaitée par les peuples. A titre d'exemple, l'absence de contrôle démocratique s'est illustrée dans l'agglomération franco-valdo-genevoise à propos du CEVA -présenté comme le maillon essentiel en matière de mobilité transfrontalière- pour lequel les habitants français de l'agglomération, directement concernés, n'ont pas pu se prononcer.

Face à une UE toute puissante et au modèle centralisateur qu'elle véhicule la naissance de nouveaux cantons suisses issus de la volonté populaire des habitants d'anciennes régions de l'UE mettra le holà à un rouleau compresseur qui uniformise tout sur son passage des plaines andalouses à la taïga finlandaise en passant par les cimes des Carpates.

Au vu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter la présente résolution.

---

<sup>i</sup> [http://www.espaces-transfrontaliers.org/docdivers/Espace\\_Trans\\_24\\_fr.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/docdivers/Espace_Trans_24_fr.pdf)